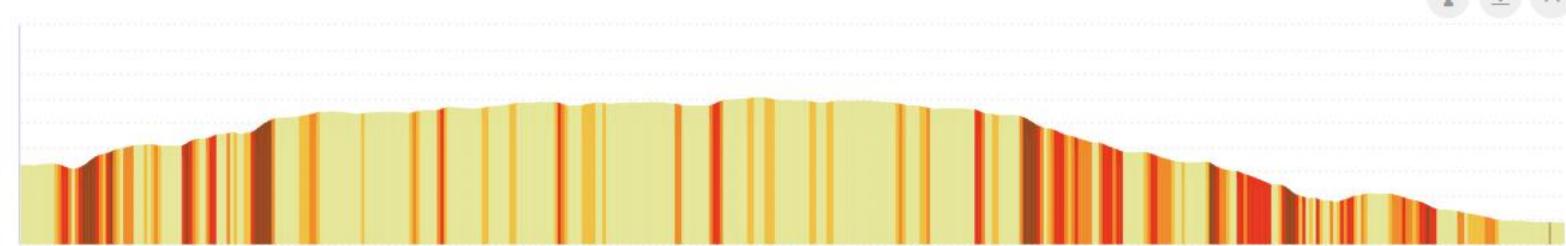




Les indications sur les voies ne sont pas visibles pour ce parcours.

avoir plus

2 000 m
1 800 m
1 600 m
1 400 m
1 200 m
1 000 m
800 m
600 m
400 m
200 m



RANDONNEURS MONTBRISONNAIS

Espace des associations - 20, Avenue Thermale 42600 Montbrison-Moingt

Association affiliée à la F.F.R.P.

www.randonneurs-montbrisonnais.com

RANDONNEES de la FOURME du 4 OCTOBRE 2025

REGLEMENT

L'association des « Randonneurs Montbrisonnais » organise leur **39ème** randonnée de la fourme le **Samedi 04 octobre 2025**.

L'organisation propose 2 circuits en boucle de **12 km et 18 km** ainsi que 2 parcours en ligne de **25 km et 44 km**.

Les organisateurs se conformeront aux consignes sanitaires en vigueur s'il y a lieu.

La manifestation :

Elle se déroulera à allure libre, non chronométrée, elle ne nécessite pas de certificat médical. Elle ne donnera lieu à aucun classement. Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés sur les parcours **25 et 44 km**.

Les inscriptions :

Circuits en boucle de **12 et 18 km** sur place au départ du gymnase des Iris (Chemin des Grands Champs). Inscription conseillée sur **HelloAsso**.

Parcours en ligne de **25 km et 44 km**, inscription obligatoire par internet sur le site

www.randonneurs-montbrisonnais.com ou aux permanences de l'Office de Tourisme à Montbrison.

Tarifs :

Circuit	Couleur balisage	Nombre de ravitaillements	Tarif Adulte	Tarif jusqu'à 12 ans	Transport
12 km	Vert	2	7,00 €	3,00 €	-
18 km	Orange	3	8,00 €	4,00 €	-
25 km	Bleu	3	9,00 €	4,00 €	6,50 €
44 km	Rouge	5	12,50 €	6,00 €	8,50 €

Une boisson chaude sera offerte aux départs.

Assurance :

L'association des « Randonneurs Montbrisonnais » est assurée par contrat d'assurance n°41789295M0006, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport à l'occasion de la manifestation « **Randonnées de la Fourme 2025** » organisée le 04 Octobre 2025.

Heures limites de départ :

Pour le circuit de 12 km, les départs du Gymnase des Iris seront autorisés de : **8h à 14h**

Pour le circuit de 18 km, les départs du Gymnase des Iris seront autorisés de : **8h à 13h**

Pour le circuit de 25 km, les départs de Roche-en-Forêt seront autorisés de : **8h45 à 10h.**

Pour le circuit de 44 km, les départs de Chalmazel seront autorisés de : **7h30 à 8h30**

Le gymnase des Iris se situe **Chemin des Grands Champs (Montbrison)**

Validation du règlement :

Tout participant reconnaît avoir lu et pris connaissance du règlement.

L'inscription valide l'acceptation du règlement.